

## **Rapport 2021 du secteur pistolet de la FTC**

2021 a été une année difficile pour les sports de tir à la cible. Plusieurs parties du pays n'ont même pas eu accès aux champs de tir pour de l'entraînement ou des compétitions. La situation s'est améliorée au cours de l'été et nous avons pu profiter un peu plus de notre sport.

Sur la scène internationale, le secteur pistolet est heureux et excité que Lynda Kiejko représente le Canada dans 2 événements féminins, soit le 10 m et le 25 m. Lynda est une ambassadrice extraordinaire de notre sport et elle joue un rôle crucial en démontrant que les armes à feu, particulièrement les armes de poing, sont une partie importante de notre histoire sportive et de nos espoirs olympiques. Félicitations Lynda !

À cause de la pandémie, nous n'avons pas eu encore cette année de championnat ISSF ou d'essais pour l'équipe nationale. Il est triste de voir l'événement annuel que nous attendons tous être annulé. Mais avec toutes les restrictions concernant les voyages, les repas et les regroupements, le comité organisateur (ONTarget) n'avait pas d'autre choix qu'annuler le tout. De plus, avec nos cibles qui n'ont pas été utilisées depuis 2 ans, il sera probablement prudent de les tester une ou deux fois avant que tout le monde prenne l'avion pour venir en compétition.

Il y a tout de même eu une compétition pistolet de niveau national. Le national NRA a eu lieu à Prince Albert en Saskatchewan. Même si ce n'est pas une compétition régie par les règles olympiques ou ISSF, le national NRA a une longue histoire. Félicitations et merci à Harvey Lavigne et son équipe pour avoir organisé le tout. Peut-être parce que nous étions tannés d'être enfermés depuis une longue période, mais le nombre de participants semblait plus grand que d'habitude.

Rencontre de la section Pistolet : s'est déroulée le 4 août. C'était notre 2<sup>e</sup> conférence « virtuelle » et plusieurs personnes y ont assisté.

Personne ne s'est manifesté pour organiser le championnat national 2022. Il est pris pour acquis que l'Ontario organise le tout au champ de tir des PanAm (si on se sort de la pandémie). Aucune date n'a été fixée pour l'instant. Il a aussi été mentionné que n'importe quelle organisation provinciale peut agir à titre d'hôte (c.-à-d. organiser par courriel et téléphone) et utiliser l'infrastructure des PanAm pour la compétition. C'est là une bonne option pour les organisations provinciales/territoriales qui n'ont pas les infrastructures pour tenir l'événement dans leur propre province/territoire.

Plusieurs propositions ont été envoyées au président du secteur avant la rencontre ou ont été présentées durant celle-ci. De plus, une proposition est venue directement lors de la réunion.

Proposition 1 :

*« Le secteur pistolet recommande à la FTC (V.-p. national et opérations) que le nouveau programme de tir récréatif utilise dès maintenant des cibles ISSF plutôt que des cibles de la NRA. »*

*Justification : Encourager les tireurs à utiliser les cibles ISSF respecte les objectifs de la FTC. De plus, plusieurs clubs utilisent les cibles ISSF puisque l'ancien programme de tir récréatif les utilisait.*

*Autrement, il est demandé au V.-p. National et opérations d'expliquer lors de l'AAM pourquoi le style NRA doit être utilisé. »*

Le tout a été suivi d'une discussion parmi les personnes présentes qui ont défendu l'utilisation des cibles ISSF pour que les athlètes commencent leur parcours sur la bonne voie au lieu de le commencer avec les cibles NRA dont la correction est plus généreuse. Pour l'instant, le compromis est de laisser le programme de tir récréatif comme il est pour un an et de prendre tous les commentaires des participants.

Proposition 2 :

*« Le secteur pistolet demande que la présidente de la FTC écrive une lettre de présentation au ministre de la Sécurité publique et au Secrétaire parlementaire à la suite des élections afin de demander que la liste des armes de poing qui ne seront pas interdites (calibre .32) soit mise à jour afin de refléter les produits présentement fabriqués par l'industrie.*

*Justification : Bien que la FTC ne puisse pas être un groupe de lobbyistes, une lettre constructive de la part de la FTC demandant au ministre de la Sécurité publique de considérer mettre à jour la liste existante, qui est périmée, afin que les athlètes canadiens ne subissent pas de désavantage, doit être envoyée.*

*Le secteur pistolet pourrait informer la présidente de la FTC en conséquence si le besoin s'en fait sentir. »*

Essentiellement, les membres souhaitent qu'après une élection, la FTC initie une demande au gouvernement fédéral pour mettre à jour la liste des armes de poing qui ne seront pas interdites, c.-à-d. la liste des pistolets qui ont un canon court pouvant être utilisés dans la vieille compétition de tir de vitesse ou les armes de calibre .32 qui peuvent être utilisées pour les compétitions de percussion centrale à 25 m. La présente liste du gouvernement n'a pas été mise à jour depuis plus de 20 ans et les compétiteurs canadiens n'ont pas eu la chance de s'approprier les nouveaux équipements disponibles. Il est proposé que le secteur pistolet écrive les grandes lignes de cette proposition et que la FTC transmette la demande lorsque la situation sera appropriée.

Proposition 3 :

*« Le secteur pistolet demande au V.-p. Haute performance que les deux meilleurs athlètes des disciplines non olympiques soient nommés sur l'équipe nationale pour ces disciplines pour un projet-pilote dans le prochain cycle.*

*Contexte : Ces athlètes ne recevraient pas de financement ni d'assistance.*

*Justification : Dans un cycle, il y a des compétitions internationales qui incluent des disciplines non olympiques de pistolet comme la percussion centrale, le pistolet standard, le tir de vitesse mixte (championnats européens). On retrouve ces disciplines dans des compétitions comme les Grands prix et les compétitions internationales sur invitation.*

*De plus, ce ne sont pas tous les athlètes qui se concentrent sur des disciplines olympiques et identifier ces athlètes sur l'équipe nationale leur donnerait accès à des programmes de financement et d'assistance de niveau provincial et municipal. De plus, le projet pilote permettrait de féliciter des athlètes pour leur excellence en tir dans leur discipline. En terminant, lorsque ces athlètes identifiés retourneraient dans leur province ou club, ils deviendraient des exemples de réussite qui démontreraient que le succès ne se vit pas uniquement dans les disciplines olympiques.*

*Du côté financier, ce projet ne coûterait absolument rien et il pourrait même générer des profits puisque ces athlètes paieraient les frais d'adhésion à l'équipe nationale.*

*Ce projet pilote pourrait être revu par le secteur pistolet et le V.-p. haute performance à la fin du cycle afin de déterminer s'il devrait être renouvelé. »*

Cette proposition demande au Comité haute performance d'ajouter les meilleurs tireurs des disciplines de pistolet standard, de percussion centrale et de 50 m à l'équipe nationale afin qu'ils puissent participer au Championnat du monde ISSF ou toutes autres compétitions où seulement les membres des équipes nationales sont invités. Présentement, l'équipe haute performance ne contient que des membres des disciplines olympiques et ces derniers ont la possibilité de participer aux disciplines non olympiques, en plus de leurs disciplines olympiques. Un athlète qui se distingue par une spécialisation au tir 10 m ou au tir de vitesse ou dans la compétition 25 m pour les femmes n'est peut-être pas le meilleur athlète pour une discipline non olympique de niveau mondial. Le tout reconnaît aussi que la majorité des athlètes de niveau club ne s'entraînent pas pour les disciplines olympiques, mais qu'ils pourraient quand même performer et représenter leur pays. Cette proposition a été amendée pour que ces athlètes ne fassent pas partie de l'équipe nationale lorsqu'il n'y a pas de championnat du monde, mais qu'ils y soient ajoutés l'année précédente une année de championnat du monde.

Proposition 4 :

*« Le secteur pistolet recommande que le V.-p. National et opérations envoie un communiqué à tous les membres pour les informer du nouveau système de classification et de ses différences d'avec l'ancien système.*

*Justification : Plusieurs tireurs ne sont pas au courant que leur classification habituelle a été retournée à « non classifié » jusqu'à ce qu'ils s'inscrivent dans le nouveau système.*

*De plus, sous le nouveau système, la classification peu changée (augmenter ou diminuer) selon les dernières performances. Par exemple, si un tireur reçoit la classification Expert dans une discipline à air comprimé et par la suite tire de moins bons résultats, le nouveau système le descendra à tireur d'élite ou franc-tireur. Le système précédent aurait gardé la classification de l'athlète comme Expert. »*

Cette proposition est survenue parce que certains athlètes n'étaient pas au courant que leur classification avait été annulée dans le nouveau système. La classification n'apparaît plus sur la carte de membre. Le V.-p. National et opérations a mentionné que les athlètes peuvent toujours demander au directeur de compétition d'être inscrit dans une classification plus élevée pour une compétition. Le tout se réglera lorsque plusieurs compétitions seront entrées dans le système et que les athlètes aient eu la chance de se requalifier. Un autre sujet de discussion a porté sur le fait que la classification n'était plus permanente : avant, elle ne pouvait que monter, à moins que l'athlète ne fasse une demande pour la descendre pour une raison médicale. Dans le nouveau système, la classification peut descendre si les scores de l'athlète descendent.

Proposition 5 :

« Critères de sélection sur l'équipe nationale

*Le secteur pistolet demande au V.-p. Haute performance qu'exceptionnellement, à cause de la COVID, les athlètes qui ont été en mesure de tirer un score de qualification lors d'une compétition reconnue de haute qualité soient considérés pour avoir accès à l'équipe nationale même s'il n'y a pas eu de championnat national en 2020 et en 2021.*

*Justification : les athlètes ne faisant pas partie de l'équipe nationale devraient avoir une possibilité de se qualifier malgré l'absence de championnat national, particulièrement s'ils ont réussi à participer à une compétition de haute qualité et qu'ils y ont obtenu le score requis.*

*Cela n'enlèverait personne de l'équipe nationale et serait une façon inclusive pour des athlètes de rejoindre le programme haute performance. »*

Nous espérons que ce point se réglera de lui-même suite au retour des compétitions. Certains athlètes pourraient se sentir frustrés de ne pas pouvoir joindre l'équipe nationale à cause de l'absence de championnat national et d'essais de l'équipe haute performance. Si la pandémie venait à se prolonger, il devrait y avoir un moyen pour les athlètes de rejoindre l'équipe haute performance s'ils performant bien et atteignent le score de qualification, surtout si le national et les essais étaient annulés pour une troisième année.

Proposition 6 :

Par les membres présents : « *Que le secteur pistolet crée un comité de travail afin de faire partie de la conversation sur les sports de compétitions et prépare des dépliants d'information sur la sécurité publique. »*

En réponse au projet de loi C21 qui propose que les villes puissent avoir le pouvoir d'interdire les armes de poing sur leur territoire. Dans la loi, il y a une exemption pour les compétitions mentionnant que les personnes participant à des compétitions *prescrites* soient exemptées de la loi. Il serait donc prudent que la FTC ait une voix dans la détermination des "compétitions prescrites". Le critère devrait être assez large afin d'inclure les programmes de base, question de ne pas nuire à notre sport.

Il n'y a eu aucune nouvelle nomination pour les postes de président de secteur, vice-président ou secrétaire. Le comité reste donc le même :

Président du secteur pistolet : Shane Staniek

Vice-président : Jesse Olsen

Secrétaire : Lynda Kiejko

Nous devons tous faire notre part afin que notre prochaine réunion de secteur soit en présentiel, lors du championnat national de 2022!